FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Nom du produit: TREMCO 830 BRUN CHOCOLAT - 20 TUBES
Substance: 985813 320

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Produit d'étanchéité
Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur
Tremco Canadian Sealants
220 Wicksteed Ave
Toronto ON M4H 1G7
CA

Personne à contacter:	Département d'EH&S
Téléphone:	1-800-263-6046
Numéro de téléphone d'appel d'urgence:	1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification du/des danger(s)

Classification du Danger

Dangers Physiques

Matière solide inflammable	Catégorie 1

Risques pour la Santé

Lésion/Irritation Grave Des Yeux	Catégorie 2B
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxique pour la reproduction	Catégorie 2

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	25.32 %
Toxicité aiguë, cutanée	26.59 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	99.67 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	99.61 %

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 3

Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	66.7 %
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	100 %

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:

Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Matière solide inflammable.
Provoque une irritation des yeux
Susceptible de provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Nocif pour les organismes aquatiques

Conseil de Prudence:
Prévention: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Lavez vigoureusement après manipulation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention: En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de feu: Utiliser … comme moyen d'extinction.

Entreposage: Garder sous clef.

Élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH: Aucune.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Xylene	1330-20-7	15 - 40%
Ethylbenzene	100-41-4	5 - 10%
Iron oxide	1309-37-1	0.5 - 1.5%
Toluene	108-88-3	0.1 - 1%
Titanium dioxide	13463-67-7	0.1 - 1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/…/en cas de malaise. Rincer la bouche.

Inhalation: Sortir au grand air.

Contact Cutané: Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins.

Contact avec les yeux: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée immédiatement à l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Irritation des voies respiratoires.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. L'eau peut être inefficace pour combattre le feu. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Procédures de notification: En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorité compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Mesures de Précautions Environnementales: Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser une ventilation mécanique si la manipulation conduit à une formation de poussière.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité: Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Xylene	TWA	100 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
	STEL	150 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
	PEL	100 ppm 435 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
	PEL	100 ppm 435 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Iron oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	5 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
Iron oxide - Fumée.	PEL	10 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Toluene	TWA	20 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
	TWA	200 ppm	États-Unis. OSHA tableau Z-2 (29

			CFR 1910.1000) (02 2006)
	Ceiling	300 ppm	États-Unis. OSHA tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	MAX. CONC	500 ppm	États-Unis. OSHA tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Titanium dioxide	TWA	10 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011)
Titanium dioxide - poussière totales	PEL	15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)

Nom chimique	**Type**	**Valeurs Limites d'Exposition**	**Source**
Xylene	TWA	100 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	150 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Xylene	TWAEV	100 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	150 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Xylene	TWA	100 ppm 434 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	STEL	150 ppm 651 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Aluminum silicates - poussière totales	TWAEV	10 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Ethylbenzene	STEL	125 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWAEV	100 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)

Ethylbenzene	TWA	100 ppm 434 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	STEL	125 ppm 543 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Toluene	TWA	20 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Toluene	TWAEV	20 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Toluene	TWA	50 ppm 188 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Titanium dioxide	TWAEV	10 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Xylene (Acides méthylhippuriques: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	1.5 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEL (03 2013)
Ethylbenzene (Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	0.15 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEL (02 2014)
Toluene (o-crésol, avec hydrolyse: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	0.3 mg/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEL (03 2013)

Toluene (toluène: Temps d'échantillonnage : Avant le dernier quart de travail de la semaine de travail.)	0.02 mg/l (Sang)	ACGIH BEL (03 2013)
Toluene (toluène: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	0.03 mg/l (Urine)	ACGIH BEL (03 2013)

Contrôles Techniques Appropriés Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales: Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

Protection du visage/des yeux: Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection de la Peau

Protection des Mains: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Autre: Données non disponibles.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique: Solide
Forme: Pâte
Couleur: Brun
Odeur: Forte odeur de pétrole/solvant
Seuil de perception de l'odeur: Données non disponibles.
pH: Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation: Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition: Données non disponibles.
Point d'éclair: Données non disponibles.
Taux d'évaporation: Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz): Oui

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	Données non disponibles.
Densité de vapeur:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
Densité relative:	0.99
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble dans l'eau
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Chaleur, étincelles, flammes.
Matières Incompatibles:	Éviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide nitrique, peroxydes, chromate).
Produits de Décomposition Dangereux:	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.
Inhalation:	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact Cutané:	Provoque une légère irritation cutanée.
Contact avec les yeux:	Provoque une irritation des yeux

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale
Produit: ATEmix: 9,410.74 mg/kg

Cutané
Produit: ATEmix: 17,174.1 mg/kg

Inhalation
Produit: Données non disponibles.

Toxicité à Dose Répétée
Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau
Produit: Données non disponibles.

Lésion/Irritation Grave Des Yeux
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Xylene	in vivo (Lapin, 24 hrs): Modérément irritant
Ethylbenzene	Effet irritant.
Iron oxide	in vivo (Lapin, 1 - 72 hrs): Non irritant
Toluene	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant
Titanium dioxide	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée
Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité
Produit: Susceptible de provoquer le cancer.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Ethylbenzene	Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.
Titanium dioxide	Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :
Aucun composant cancérigène identifié

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):
Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro
Produit: Données non disponibles.

In vivo
Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction
Produit: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique
Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée
Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration
Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Xylene	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 13.41 mg/l Mortalité
Ethylbenzene	LC 50 (Lepomis macrochirus, 24 h): 70 - 149 mg/l Mortalité LC 50 (Lepomis macrochirus, 24 h): 112 - 170 mg/l Mortalité LC 50 (Lepomis macrochirus, 24 h): 113 - 162 mg/l Mortalité LC 50 (Lepomis macrochirus, 24 h): 66 - 276 mg/l Mortalité LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 24 h): 11 - 18 mg/l Mortalité
Toluene	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 71.7 - 82.8 mg/l Mortalité
Titanium dioxide	LC 50 (Fundulus heteroclitus, 96 h): > 1,000 mg/l Mortalité

Invertébrés Aquatiques
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Xylene	LC 50 (Cladocère, 24 h): > 100 - 1,000 mg/l Mortalité
Ethylbenzene	CE50 (Cladocère, 24 h): 1.47 - 2.18 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 24 h): 1.51 - 2.14 mg/l Intoxication

	CE50 (Cladocère, 24 h): 1.63 - 2.28 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 24 h): 2.2 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 24 h): 1.53 - 3.17 mg/l Intoxication
Toluene	LC 50 (Cladocère, 24 h): 240 - 420 mg/l Mortalité CE50 (Cladocère, 48 h): < 9.83 mg/l Intoxication
Titanium dioxide	CE50 (Cladocère, 48 h): > 1,000 mg/l Intoxication

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Xylene	NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 56 d): > 1.3 mg/l résultat expérimental
Iron oxide	LOAEL (Pimephales promelas, 33 d): 1.6 mg/l résultat expérimental
Toluene	NOAEL (Pimephales promelas, 32 d): 4 mg/l résultat expérimental
Titanium dioxide	CL 0 (Coregonus autumnalis migratorius G., 30 d): 3 mg/l résultat expérimental

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Données non disponibles.

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Toluene	Algues vertes, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 3,016 (Static)

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Xylene	Log Kow: 3.12 - 3.20
Ethylbenzene	Log Kow: 3.15

Toluene	Log Kow: 2.73

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Nocif pour les organismes aquatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TDG:

UN3175, SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Xylene), 4.1, PG II

CFR / DOT:

UN3175, Solids containing flammable liquid, n.o.s. (Xylene), 4.1, PG II

IMDG:

UN3175, SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Xylene), 4.1, PG II

Further Information:
La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connnaissement.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)
Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)
Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

Identité Chimique	Quantité à déclarer
Xylene	100 lbs.
Ethylbenzene	1000 lbs.
Toluene	1000 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
Danger d'incendie
Risques immédiats (aigus) pour la santé
Risque différé (chronique) pour la santé

SARA 302 Substance Très Dangereuse

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet

Identité Chimique	Quantité à déclarer
Xylene	100 lbs.
Ethylbenzene	1000 lbs.
Toluene	1000 lbs.

SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux

Identité Chimique	Quantité seuil de planification
Xylene	500 lbs
Ethylbenzene	500 lbs
Iron oxide	500 lbs
Toluene	500 lbs
Titanium dioxide	500 lbs

SARA 313 (Déclaration au TRI)

Identité Chimique
Xylene
Ethylbenzene

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels):

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Identité Chimique
Xylene
Ethylbenzene

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Identité Chimique
Xylene
Ethylbenzene

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Identité Chimique
Xylene
Ethylbenzene

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Identité Chimique
Xylene
Ethylbenzene

Autres Règlements:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré):	327 g/l
COV - Méthode 310:	33.02 %

Inventaires:

L'Australie AICS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

16.Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de la Révision:	07/28/2015
Version n°:	1.0
Autres Informations:	Données non disponibles.
Avis de non-responsabilité:	TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.